

Actualités OFS

13 Protection sociale

Neuchâtel, juillet 2016

Comptes globaux de la protection sociale 2014

Les prestations sociales représentent 24,5% du PIB

Les dépenses pour les prestations du système suisse de protection sociale ont atteint 157 milliards de francs en 2014, soit 24,5% du PIB. Les dépenses consacrées aux prestations sociales sont en hausse continue, en termes réels, depuis 1990, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,3%.

En comparaison avec les autres pays d'Europe, les prestations sociales – en pourcentage du PIB – restent relativement basses en Suisse. Mais les prestations par habitant sont au-dessus de la moyenne européenne. Tels sont les résultats provisoires des Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) en 2014.

Résultats 2014 pour la Suisse

Les **dépenses totales** de la protection sociale ont atteint 174 milliards de francs en 2014, dont 90% (157 milliards de francs) ont été versés sous forme de **prestations sociales**. Les 10% restants ont servi à couvrir les frais administratifs (un peu plus de 10 milliards de francs) et d'autres frais (un peu plus de 6 milliards de francs).

Les prestations sociales ont augmenté de 2,1% par rapport à l'année précédente, compte tenu de l'évolution des prix¹. Cette hausse est inférieure à l'augmentation annuelle moyenne des 24 dernières années (3,3%), au cours desquelles les prestations ont plus que doublé en termes réels (cf. G1).

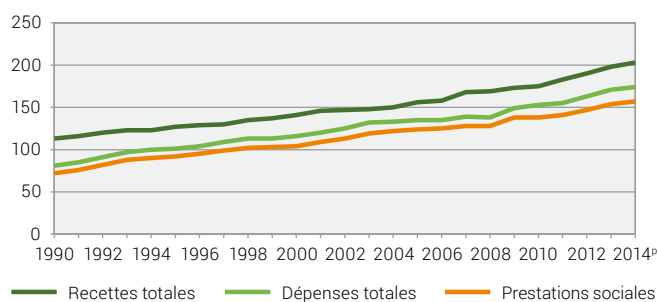
Les **recettes totales** ont dépassé pour la première fois la barre des 200 milliards pour atteindre 204 milliards de francs. Elles ont augmenté de 2,6% par rapport à l'année précédente, hausse

qui correspond à peu près à l'augmentation moyenne observée depuis de nombreuses années (2,5%). Depuis 1990, les recettes ont augmenté de 91 milliards de francs en termes réels. Le solde des recettes et des dépenses ne peut pas s'interpréter directement comme un gain car les calculs n'obéissent pas ici à des critères purement comptables.

Finances sociales, 1990–2014^P

G 1

en milliards de francs (aux prix de 2014)



Source: OFS – CGPS

© OFS 2016

^P provisoire

Une partie de la hausse des dépenses consacrées aux prestations sociales s'explique par la hausse de la population au cours des vingt dernières années. Si l'on considère les prestations réelles par habitant, on observe là aussi une hausse de 2,4% par an entre 1990 et 2014. Les dépenses consacrées aux prestations sociales ont atteint 19'100 francs par habitant en 2014.

¹ Tous les chiffres sont aux prix à la consommation 2014.

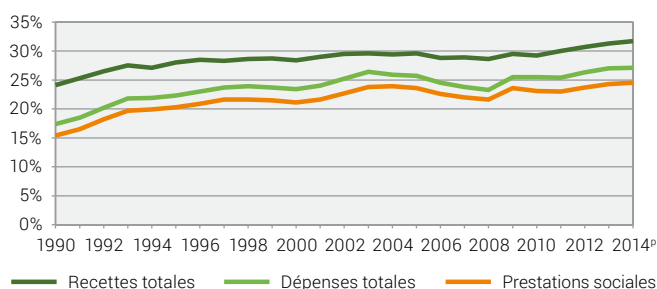
Évolution par rapport au PIB

Pour suivre l'évolution des finances sociales par rapport à l'évolution générale de l'économie, on mesure les dépenses et les recettes en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

Finances sociales, 1990–2014^P

G 2

en % du PIB



Source: OFS – CGPS

© OFS 2016

^P provisoire

En 1990, les dépenses consacrées aux prestations sociales représentaient 15% du PIB (cf. G2). Le taux a ensuite augmenté pour atteindre près de 24% en 2004. Puis il a oscillé, jusqu'en 2012, entre 22% et 24%. Depuis 2013, il est sorti de cette fourchette pour atteindre les niveaux record de 24,3% en 2013 et 24,5% en 2014. Les dépenses et les recettes totales ont suivi la même évolution, atteignant respectivement 27,1% et 31,7% du PIB en 2014. La raison de cette évolution réside principalement dans le ralentissement de la croissance du PIB au cours des dernières années.

Dépenses sociales par fonctions

Le système suisse de protection sociale couvre différents besoins et protège les ménages et les personnes contre plusieurs risques importants. Pour assurer une vue d'ensemble cohérente du système, les prestations sociales sont subdivisées en huit fonctions: maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement, exclusion sociale.

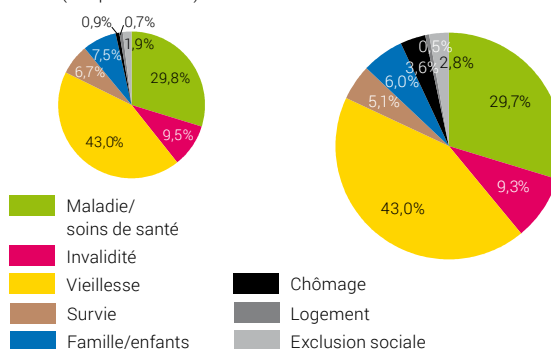
La part relative de chaque fonction n'a pas notablement changé depuis 1990. Plus de 80% des prestations sociales sont consacrées aux fonctions vieillesse, maladie/soins de santé et invalidité (cf. G3).

La fonction **vieillesse** absorbe de loin, pendant toute la période, la plus grande part des dépenses (43,0%). En 2014, les prestations de vieillesse se sont élevées à 68 milliards de francs, versées essentiellement au titre de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) (37,2 milliards de francs, principalement sous forme de rentes) et au titre de la prévoyance professionnelle (PP) (27,4 milliards de francs, sous forme de rentes et de prestations en capital).

Prestations sociales par fonctions, 1990 et 2014^P

G 3

1990: 72,4 milliards de francs (aux prix de 2014)

2014^P: 157,3 milliards de francs

Source: OFS – CGPS

© OFS 2016

^P provisoire

La fonction **maladie/soins de santé** vient au deuxième rang avec 29,7% des prestations (46,7 milliards de francs). Les principales composantes de cette fonction sont l'assurance obligatoire des soins (53,0%) et le financement public du système de santé (25,8%).

Les dépenses réelles de la fonction **invalidité** ont augmenté entre 1990 et 2005 avant de reculer légèrement. Depuis 2008, elles se maintiennent au même niveau (14,6 milliards de francs en 2014), malgré les baisses de dépenses qui ont suivi depuis 2007 les révisions de l'assurance-invalidité. Les dépenses totales sont restées à peu près constantes car les dépenses des autres composantes de la fonction invalidité – notamment les prestations complémentaires à l'AI – ont augmenté.

La fonction **chômage** ne représente qu'une faible part des prestations sociales (3,6%), mais elle varie fortement au gré des cycles économiques, alors que les autres fonctions dépendent surtout de processus structurels de longue durée (par exemple l'évolution démographique). Les récessions économiques se reflètent dans les dépenses de la fonction chômage, qui ont augmenté par exemple de 63% entre 2008 et 2009, passant de 3,9 milliards à 6,3 milliards de francs. En 2014, les dépenses se sont élevées à 5,7 milliards de francs.

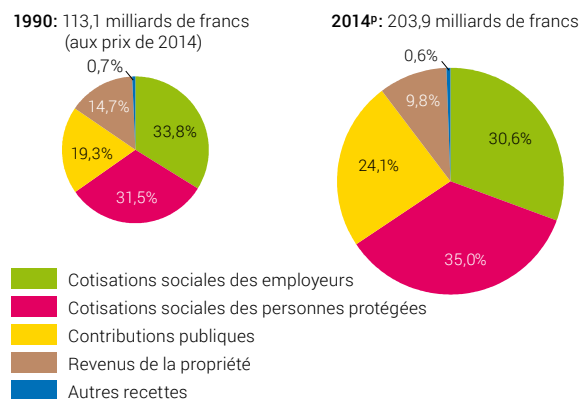
La fonction **exclusion sociale** ne représente, elle aussi, qu'une faible part des prestations sociales (2,8%), soit 4,4 milliards de francs en 2014, dont une grande partie est constituée par l'aide sociale (2,1 milliards de francs).

Financement de la protection sociale

Les recettes de la protection sociale se sont élevées à 204 milliards de francs en 2014. Elles dépassent pour la première fois la barre des 200 milliards. Les principales sources de financement – près des deux tiers des recettes – sont les cotisations sociales des employeurs (62,5 milliards de francs) et des personnes protégées (salariés, indépendants, rentiers), 71,3 milliards de francs. La part des cotisations sociales n'a pratiquement pas changé depuis 1990, mais on observe un léger déplacement de la charge

financière des employeurs vers les personnes protégées (cf. G 4). Ce déplacement s'explique principalement par la croissance continue des primes nettes de l'assurance-maladie.

Recettes totales de la protection sociale, par types, 1990 et 2014^P G 4



Source: OFS – CGPS © OFS 2016
^P provisoire

Le tiers restant des recettes est assuré par les contributions publiques (49,1 milliards de francs, 24,1%), les revenus de la propriété (19,9 milliards de francs, 9,8%) et d'autres recettes (1,1 milliards de francs, 0,6%).

Résultats 2013 pour l'Europe

La méthodologie des CGPS permet d'effectuer des comparaisons avec les pays membres de l'UE² et avec la Turquie, la Serbie, la Norvège et l'Islande.

Des comparaisons entre pays sont possibles au niveau des **fonctions** et au niveau agrégé. L'unité de mesure est le **standard de pouvoir d'achat (SPA) par habitant**, le **taux en % du PIB**, ou – pour les fonctions – leur **part en % des prestations sociales**. Les dépenses en SPA par habitant indiquent le niveau réel des dépenses par habitant: l'effet du niveau des prix et du poids démographique de chaque pays est pris en compte et neutralisé. Le taux des prestations sociales par rapport au PIB indique le poids relatif des prestations sociales dans l'économie du pays.

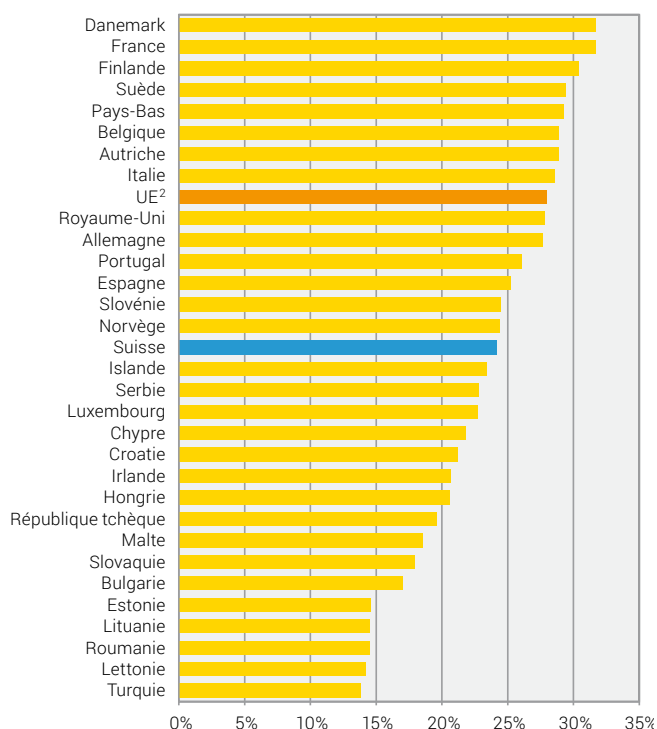
² Faut de données pour la Pologne et la Grèce au moment de la publication, les moyennes UE-28 ont été calculées sans ces pays.

Par rapport au PIB

Dans l'UE², les prestations sociales représentaient en 2013, en moyenne, 28,0% du PIB, soit 3,7 points de plus qu'en Suisse (24,3%). La Suisse occupe le 15^e rang sur 31 pays.

Le taux varie selon les pays entre 13,8% (Turquie) et 31,7% (Danemark et France). Le taux de la Suisse est au-dessous de la moyenne de l'UE², même dans les comparaisons à long terme.

Prestations sociales en % du PIB, en comparaison européenne, 2013^P G 5



Source: Eurostat – SESPRO © OFS 2016

^P provisoire
² Faut de données pour la Pologne et la Grèce au moment de la publication, les moyennes UE-28 ont été calculées sans ces pays.

Comparaison en standard de pouvoir d'achat

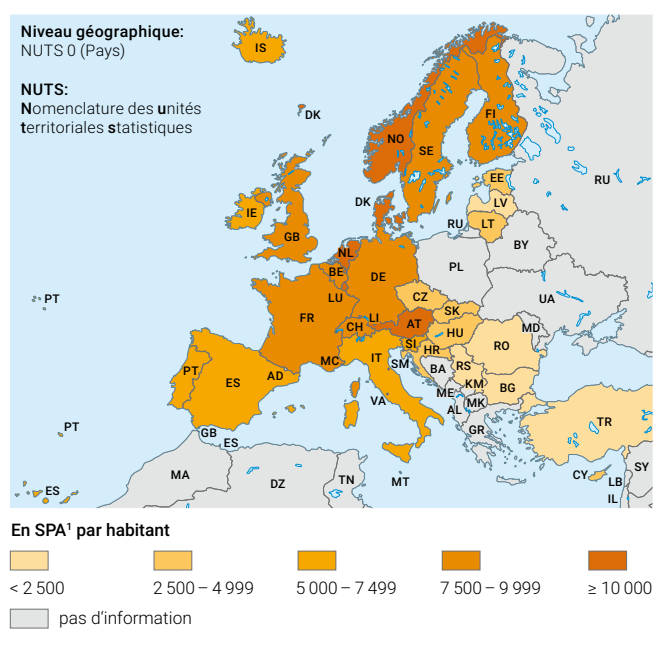
Les choses se présentent différemment si l'on considère les standards de pouvoir d'achat par habitant (SPA): en 2013, la Suisse se situait, avec 9600 SPA, nettement au-dessus de la moyenne de l'UE (un peu plus de 7500 SPA). Elle se place ici au 7^e rang.

La place de la Suisse est restée relativement stable au cours des dix dernières années. Pendant cette période, c'est le Luxembourg qui a versé le plus de prestations sociales (2013: 14'200 SPA). Le dernier rang est occupé par la Turquie, avec un peu plus de 1900 SPA.

La carte de l'Europe fait apparaître les disparités de niveau de vie: les prestations sociales sont tendanciellement moins élevées dans les pays de l'Est et du Sud que dans les pays de l'Ouest et du Nord du continent.

Prestations sociales en Europe, 2013^p

C 1



Sources: OFS; Eurostat

© OFS 2016

^p chiffres provisoires

¹ Standards de pouvoir d'achat (SPA): unité indépendante des monnaies nationales qui gomme les distorsions dues aux différences de niveau de prix. Les valeurs en SPA sont calculées sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA), obtenues sous la forme de moyennes pondérées de rapports de prix relatifs pour un panier homogène de biens et services, à la fois comparable et représentatif pour chaque pays.

Dépenses sociales par fonctions

La répartition fonctionnelle est, dans l'UE, comparable à ce qu'elle est en Suisse: les principales fonctions sont les fonctions vieillesse (39,8% des prestations) et maladie/soins de santé (29,2%). La part des fonctions famille/enfants (8,4%) et chômage (5,6%) est un peu plus importante dans l'UE qu'en Suisse. La Suisse, de son côté, consacre davantage de prestations sociales à la fonction invalidité.

Sources de financement

Des différences intéressantes apparaissent lorsqu'on compare le financement du système de protection sociale dans l'UE et en Suisse.

La part des contributions publiques est sensiblement plus élevée dans l'UE qu'en Suisse (2013: 40,7%, contre 24,0%). Les personnes protégées, en revanche, contribuent nettement moins au financement de la protection sociale dans l'Union européenne (20,3% en 2013) qu'en Suisse (34,5%). La part des revenus de la propriété et des autres recettes est aussi nettement moins élevée en Europe (3,9%) qu'en Suisse (9,8%). La différence est un peu moins marquée pour les cotisations des employeurs (UE 35,0%, Suisse 31,7%).

Sur la durée, il est intéressant de constater que la part des cotisations des employeurs a diminué dans l'UE-25 comme en Suisse. Les contributions publiques ont augmenté de manière relativement forte, alors qu'en Suisse ce sont les cotisations des personnes protégées qui ont progressé.

Pour plus d'informations sur internet

Portail statistique de l'OFS: Protection sociale
→ Comptes globaux de la protection sociale

Définition de la protection sociale

La notion de protection sociale est clairement définie dans le cadre du Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS)³. Elle comprend toutes les interventions d'organismes publics ou privés destinées à soulager les ménages de certaines charges. Mais seules sont considérées les interventions qui répondent au critère de la solidarité sociale, c'est-à-dire celles qui produisent un certain effet de redistribution ou qui sont obligatoires en vertu d'une loi ou d'une convention collective.

Une statistique voisine: les Comptes globaux des assurances sociales

Si les CGPS se prêtent aux comparaisons internationales, les Comptes globaux des assurances sociales (CGAS), publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), fournissent des données détaillées sur les dépenses et les recettes des neuf principales assurances sociales de la Suisse: AVS, AI, PC, PP, AMal, AA, APG, AC et AF.

³ Plus d'informations
<http://ec.europa.eu/eurostat/web/social-protection>

Editeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Auteurs:	Basil Gysin, Michele Adamoli, Section Analyses sociales (SOZAN)
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	13 Protection sociale
Langue du texte original:	Allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Mise en page:	Section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	Section DIAM, Prepress/Print
Carte:	Section DIAM, ThemaKart
Page de titre:	OFS; concept: Netthoovel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Auke Holwerda – istockphoto.com
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2016 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Commandes:	Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch
Prix:	Gratuit
Numéro OFS:	1093-1400